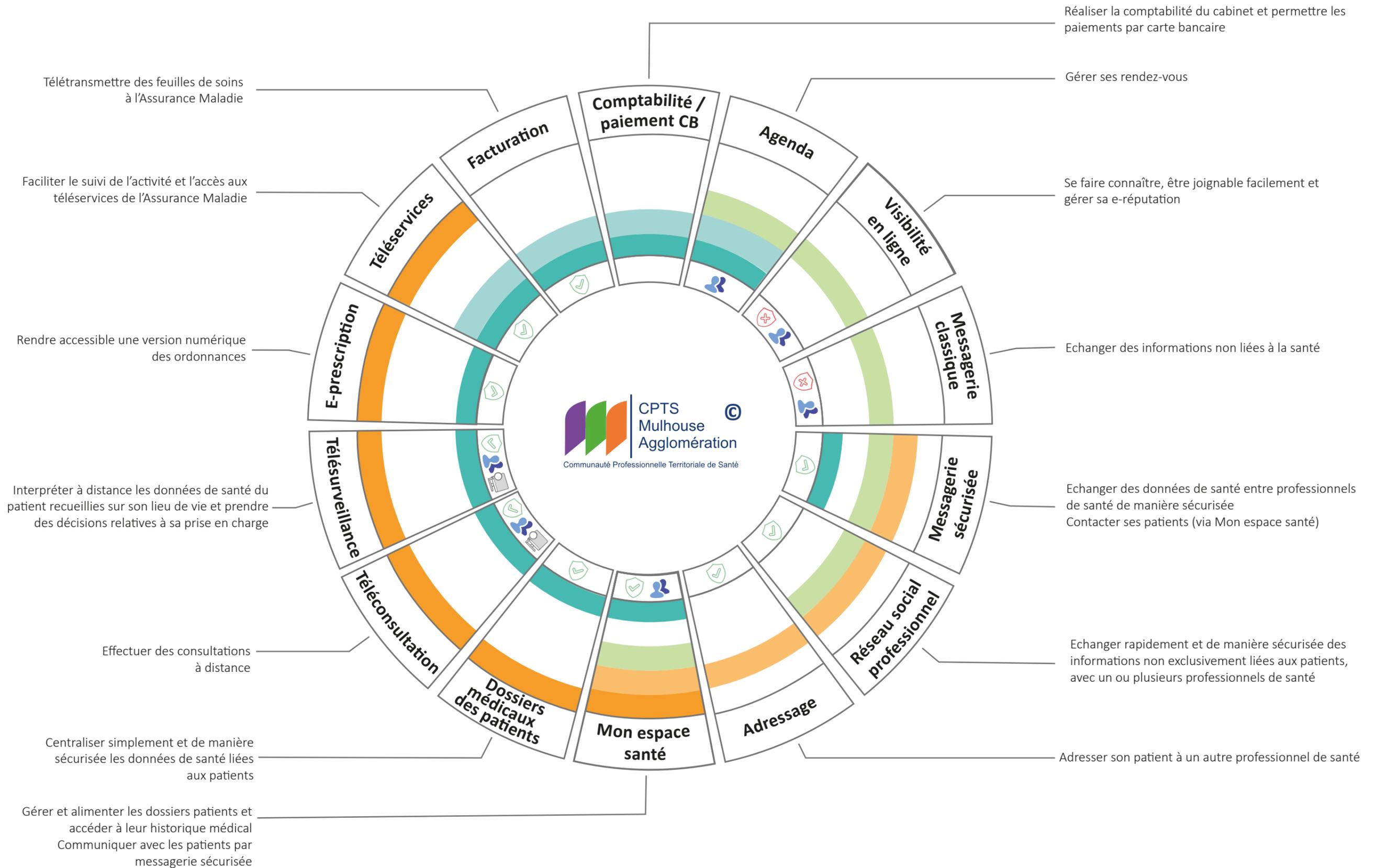


CARTOGRAPHIE DES OUTILS NUMÉRIQUES



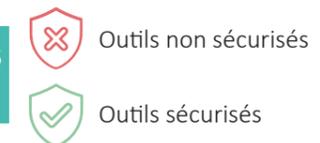
Outils médicaux

Outils de coordination

Outils de communication

Outils de pilotage de l'activité

Outils pouvant être inclus dans un LGC



CARTOGRAPHIE DES OUTILS NUMÉRIQUES

Outils médicaux

Outils liés à la prise en charge médicale des patients

Outils de coordination

Outils permettant aux professionnels de santé de se coordonner dans le cadre du parcours de soin d'un patient ou d'un territoire donné

Outils de communication

Outils permettant d'échanger des informations avec différents types d'interlocuteurs (administration, patients, collègues...)

Outils de pilotage de l'activité

Outils permettant de bien gérer l'activité de son cabinet au quotidien

Outils pouvant être inclus dans un Logiciel de Gestion de Cabinet (LGC)

Le LGC est un outil incontournable. En simplifiant l'organisation des professionnels, il optimise le temps consacré aux patients.

Outils fréquemment intégrés : Autres fonctions possibles :

- Dossiers médicaux des patients
- Téléservices
- Facturation
- Logiciel de comptabilité, ...
- Agenda
- Messagerie sécurisée
- Outils de télémédecine, ...

 Outils sécurisés

 Outils accessibles aux patients également

 Outils non sécurisés
Ne pas transmettre de données concernant les patients

 Outils de télémédecine

Adressage

Ce type d'outil a pour vocation de faciliter l'adressage de patients entre professionnels de santé, via une plateforme numérique dédiée.

Agenda

Il existe de nombreuses plateformes en ligne permettant de gérer ses rendez-vous. Elles peuvent parfois s'interfacer avec le LGC, ou celui-ci peut déjà contenir un agenda.

Comptabilité et paiement CB

Cette fonctionnalité peut être incluse dans le LGC. La gestion comptable peut également être externalisée.

Dossiers médicaux des patients

Cet outil, généralement intégré au LGC, permet de centraliser simplement et de manière sécurisée les données de santé liées aux patients.

E-prescription

Ce dispositif permettra de faciliter la transmission des ordonnances. La e-prescription n'est pas obligatoire mais elle fera partie du volet 2 de la rémunération forfaitaire à partir de 2023.

Les LGC intégreront progressivement cette fonctionnalité.

Facturation

Cet outil est la plupart du temps intégré au LGC. Il permet de faire remonter les données de paiement à l'Assurance Maladie (facturation Sesam vitale / feuilles de soin).

Messagerie classique

Votre e-mail non sécurisé ne doit jamais être utilisé pour transmettre des données de santé, ni vers un patient, ni vers un

autre professionnel de santé. L'usage de la messagerie sécurisée est impératif dès lors qu'il y a échange de données de santé.

Messagerie sécurisée

Les échanges comprenant des données de santé doivent impérativement être transmis via une messagerie sécurisée (Mailiz, Apycript V2...). Les patients peuvent recevoir les messages sécurisés via Mon espace santé.

Mon espace santé

Cette plateforme englobe plusieurs outils :

- Profil médical du patient, rempli par ce dernier, permet de communiquer certaines données (allergies, antécédents familiaux...)
- Dossier Médical Partagé (DMP), qui permet aux professionnels de santé et aux patients de stocker les données de santé individuelles de ces derniers. Les LGC intégreront progressivement cette fonctionnalité
- Messagerie sécurisée soignants → patients
- Agenda et catalogue d'applications santé et bien-être pour les patients

Réseau social professionnel

Ce type d'outil vise à fluidifier et sécuriser les échanges entre plusieurs professionnels de santé. Il s'agit d'une messagerie instantanée, similaire à Whatsapp, où il est notamment possible de créer des groupes de discussion selon un thème, une structure, une zone géographique... L'ensemble des données transite par un hébergeur de données de santé.

Téléconsultation

Ce dispositif doit s'inscrire dans le parcours

de soin. En consultation programmée :

- Suivi des maladies chroniques (en alternance avec le présentiel)
- Renouvellement d'ordonnance
- Post-réalisation d'examen

Dans le cadre de soins non programmés, la téléconsultation requiert une organisation similaire à celle de la permanence des soins. Elle est aussi pertinente lors d'indisponibilité du médecin traitant ou en second recours lorsqu'une organisation a été définie.

Un guide de bon usage de la télémédecine est disponible sur le site de la CPTS.

Téléservices

Les téléservices sont souvent inclus dans le LGC ou accessible directement via l'espace Ameli Pro. Ils facilitent le suivi de l'activité et la prise en charge des patients (demandes d'arrêt de travail, de bon de transport, déclaration de médecin traitant, d'accident du travail ou d'ALD...).

Télésurveillance

Les données peuvent être recueillies par un autre professionnel de santé ou par le patient via un dispositif médical connecté. Ce type de suivi concerne 4 pathologies (référentiels HAS) : insuffisances chroniques respiratoire, cardiaque, rénale et diabète.

Visibilité en ligne

Ces outils permettent d'être visible sur internet, notamment via la fiche établissement Google, la création d'un site web ou la complétion d'une fiche d'identité sur une plateforme de rendez-vous en ligne. Cela permet d'indiquer les éventuelles spécialités ou orientations de sa pratique et de gérer sa e-réputation. Il reste nécessaire de respecter les règles déontologiques en vigueur.

